

**MERCI DE LIRE CE COURRIER
VOUS N'EN AVEZ QUE POUR 1 MN !!!!!**

St Jean du Gard, le 4 juin 2012,

Chers exposants,

Nous avons le plaisir de vous envoyer le dossier de demande d'inscription aux 26^e Journées de l'Arbre, de la Plante et du Fruit, les 24 et 25 novembre prochains.

La date limite d'inscription a été fixée au 15 octobre.

Les thèmes retenus sont : Kaki & Boissons fermentées à base de plantes (hors fruits). N'hésitez pas à nous transmettre des contacts intéressants ou à prévoir vous-mêmes des produits et/ou animations en lien avec ces thèmes.

Cette année, nous sommes au regret de vous informer que le repas du samedi soir n'aura pas lieu pour des raisons logistiques.

Nous vous rappelons qu'il existe depuis toujours UN SYSTÈME DE REMBOURSEMENT DES VISITEURS PAR LES EXPOSANTS, selon des tranches d'achat (comme indiqué dans le règlement général ci-joint que nous vous invitons à lire également...).

Comme chaque année, nous vous enverrons dès que possible les affiches et tracts ; vous pourrez également nous en demander davantage ou nous transmettre les adresses de personnes et structures potentiellement intéressées.

Au plaisir de partager avec vous un week-end placé sous le signe de la convivialité et des rencontres.

Cordialement,

L'équipe.

Journées de l'Arbre, de la Plante et du Fruit

24 et 25 novembre 2012 - St Jean du Gard

Chaque année, nous imprimons une brochure que nous distribuons gratuitement à l'entrée de la foire et utilisons pour la communication (partenaires presse et financier).

Cette brochure, comporte le programme des journées, le plan général et la liste des exposants inscrits avec la mention de leur production. Notre but étant que cette brochure soit un outil utile pour les visiteurs et qu'elle leur permettent de vous contacter ultérieurement. Elle est également envoyée à tous nos partenaires.

Nous essayons de la rendre attrayante et d'en imprimer un nombre suffisant d'exemplaires (entre 2 000 et 3 000 les années précédentes). Mais la création et surtout l'impression de cette brochure représentent un coût non négligeable pour l'association.

C'est pourquoi nous vous proposons de faire paraître un encart publicitaire : cela vous donne une « vitrine » tout en permettant à cette brochure d'exister.

TARIFS

Pleine page	18.5 cm hauteur x 12.5 cm largeur	320 euros
1/2 page	8.5 cm haut. x 12.5 cm larg.	180 euros
1/4 page	8.5 cm haut. x 6 cm larg. ou 4 cm haut. x 12.5 cm larg.	150 euros
1/8 page	4 cm de haut x 6 large	70 euros

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Association Dimanches Verts

Nom /Société/Structure : _____

Nom du responsable : _____

Tél. : _____

Vous nous ferez parvenir votre encart publicitaire au plus tard le 5 novembre sur CDRom ou sur papier. Nous avons aussi la possibilité de mettre en page votre publicité, dans ce cas il vous faut nous fournir tous les éléments indispensables, soit : texte, logos, etc.

DEMANDE D'INSCRIPTION

A renvoyer complète au plus tard le 15 OCTOBRE 2012

Réservé organisation

Reçu le :

AVIS :

RAISON SOCIALE : _____

Représenté par : NOM, Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ VILLE : _____

Tél / portable : _____ / _____ Fax : _____

Mail / Site web: _____

Activité : PEPINIERISTE

PRODUCTEUR

TRANSFORMATEUR

ARTISAN

ARTISTES

ASSOCIATION

(rayer les mentions inutiles)

N° d'immatriculation : _____ (mention obligatoire)

(MSA, RC, CCI, Siret... PRECISER)

Liste complète et détaillée des produits proposés : (joindre un catalogue en cas de 1^{ère} inscription)

PRESTATION	Prix Unit. en €	Quantité	Total en €
PRIX FORFAITAIRE 3 mètres linéaires (2m de prof.)	80	1	
Mètre linéaire supplémentaire EXTERIEUR	15		
Mètre linéaire supplémentaire INTERIEUR	30		
TARIF SPECIAL Associations Non- vendeuses (sauf articles promotionnels associatifs) - 2,5 ML	30		
Invitation à tarif spécial (10 max.)	2		
	MONTANT TOTAL		
<i>chèque à libeller à l'ordre de l'association Dimanches Verts</i>			
Souhaitez-vous un reçu ?			



Description de votre activité **EN QUELQUES MOTS** pour parution dans la brochure : _____

Lien avec le thème de l'année pour annonces micro : _____

ELECTRICITE : OUI - NON

EAU : OUI - NON

GRILLE (S) D'EXPOSITION : 1 - 2

ASSURANCE : joindre une photocopie de votre attestation de responsabilité civile professionnelle.

ENGAGEMENT

J'atteste avoir lu le règlement général des Journées de l'Arbre de la Plante et du Fruit 2012 et je m'engage à en respecter les clauses.

En signant cette demande d'inscription, je confirme avoir lu et accepté le système de remboursement partiel du billet d'entrée des visiteurs qui feront des achats sur mon stand.

le :

Nom, prénom

à :

et signature de l'exposant :

Le Comité organisateur se réserve le droit d'exclure tout exposant ayant transgressé ce règlement ou causé un trouble propre à perturber la manifestation.

**Vous pouvez nous indiquer toutes vos requêtes ci-dessous.
Aucune réclamation ne sera prise en compte lors de l'installation.**

REGLEMENT GENERAL & MODALITES PRATIQUES

Inscription

Avant le 15 octobre, vous devez renvoyer :

- Votre demande d'inscription remplie et signée
- Votre paiement, par chèque bancaire ou postal
- Votre attestation d'assurance professionnelle.

Le tout à : Association Dimanches Verts - 4 avenue de la Résistance - 30270 St Jean du Gard .

Attention ! Après le 15 octobre, tout désistement ne permettra pas le remboursement des sommes versées et votre nom ne figurera pas sur le programme.

Installation

- L'installation est possible le **vendredi entre 15h et 19h** et le **samedi matin de 7h30 à 9h**
 - Les exposants doivent se présenter à l'accueil avant le **samedi 9 heures**.
- Passé cet horaire, les emplacements non occupés pourront être ré-attribués.
- **Aucun véhicule ne devra rester dans le parc.** Ils seront dégagés de l'arrière des stands et garés sur les parkings indiqués, avant 9h.

Après 9h et avant 18h l'accès en véhicule est interdit.

- Le dimanche matin, le portail est ouvert de 7h30 à 9h.
- Le démontage est prévu le dimanche après 18h.

Les exposants sont priés de respecter ces horaires et de ne pas forcer les grilles.

- Le gardiennage est prévu pour les nuits du vendredi et du samedi de 19 h à 8 h .
- Les pépiniéristes sont installés à l'extérieur (pas d'abri prévu par l'organisation) sauf pour les plantes exotiques (salle RdC). Les stands des producteurs/transformateurs sont répartis dans le parc, les artistes et artisans sont dans les bâtiments, RdC ou 1^{er} étage, en fonction du thème et des possibilités.
- Les exposants s'engagent à installer leurs stands aux emplacements attribués, de manière esthétique et avec un souci d'information (documents, objets, photos en rapport avec le stand).

ATTENTION : au vu des problèmes électriques rencontrés chaque année, les branchements devront être simples et limités en puissance.

SYSTÈME DE REMBOURSEMENT DES VISITEURS - A LIRE ATTENTIVEMENT SVP !

Le prix d'entrée au public est fixé à 4 euros, gratuit pour les moins de 12 ans.

Ce prix comprend la visite des expositions, l'entrée aux conférences, la libre participation aux ateliers et démonstrations proposés. Pour atténuer l'impact de la dépense et motiver les achats, un système de remboursement a été mis en place aux débuts de la manifestation. Les billets comportent 2 coupons d'une « valeur » de 1,50 euros.

En échange d'un de ces coupons (à déchirer), **il vous est demandé d'accorder une réduction de 1,50 euros aux clients par tranche d'achat A RAISON D'UN COUPON PAR ACHAT :**

- de 20 € pour les « produits du terroir »
- de 30 € pour les « produits artisanaux »
- de 40 euros pour les pépiniéristes.

Stands

- L'exposant doit avoir une assurance professionnelle. L'association se dégage de toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'altération de matériel ou de marchandises.
- Il présentera uniquement les produits proposés sur le formulaire d'inscription et acceptés au comité de sélection. Les prix doivent être affichés ; les normes d'hygiène respectées.
- Des prises électriques et des points d'eau sont à votre disposition, dans la mesure d'une consommation raisonnable. N'oubliez pas d'amener vos tables, multiprises et rallonges. Les parasols ne devront pas être utilisés en cas de grand vent.
- Merci de maintenir les emplacements propres pendant et après la foire. Des espaces de tri sélectif des déchets seront disposés dans l'Espace Paulhan.

Sélection des exposants

- Les inscriptions sont soumises à l'approbation d'un comité de sélection : la confirmation de votre inscription sera faite à ce moment là, et les chèques encaissés.
- Critères de sélection :
Les Journées de novembre sont dédiées au végétal, les produits animaux sont exclus.
 - les producteurs et/ou transformateurs seront uniquement retenus ; la revente est exclue.
 - priorité aux productions locales et à la diversité.
 - produits de qualité, au caractère innovant ou reprenant une production traditionnelle.

Le Comité organisateur se réserve le droit :

- de refuser tout ce qui, sur les stands, ne correspond pas à ce règlement.
- d'exclure tout exposant ayant transgressé ce règlement ou causé un trouble propre à perturber la manifestation.
- de modifier toute installation, notamment électrique.

Sachez que votre participation financière permet de pérenniser nos actions de valorisation des acteurs du monde rural.

Le prix du stand comprend une adhésion à l'association mais ne constitue en aucun cas une inscription automatique à toutes nos manifestations !

L'aide de bénévoles avant et après les Journées contribue au caractère associatif et convivial de cette manifestation et permet de maintenir des coûts d'organisation réduits.

**Toutes les bonnes volontés sont donc les bienvenues !
contact : 04 66 85 32 18 - Merci à tous !**